

Harmonie Mutuelle met en place un Plan de Solidarité face au Covid-19 avec une enveloppe de plus de 150 millions d'euros

Paris, le 7 avril 2020 – Avançons *collectif*, la signature d'Harmonie Mutuelle prend une tonalité toute particulière dans le contexte actuel du Covid-19 : le besoin de protection et d'entraide, depuis toujours au cœur de nos actions, est désormais attendu par tous. Harmonie Mutuelle, 1^{ère} mutuelle santé de France, met en place un Plan de Solidarité, avec des aides exceptionnelles, face au Covid-19 à destination de ses adhérents, collaborateurs, entrepreneurs et entreprises clientes.

Harmonie Mutuelle, une mutuelle solidaire et proche de ses adhérents

Pour faire face à cette situation d'urgence sanitaire inédite, Harmonie Mutuelle **informe, écoute et soutient ses adhérents, notamment les plus fragiles** :

- Avec son service **MesDocteurs** (une solution du Groupe VYV), Harmonie Mutuelle a encouragé le recours à la **téléconsultation**. **Les demandes de téléconsultation ont été multipliées par 6 au quotidien** depuis 10 jours. Un parcours dédié au Covid-19 a été mis en place pour lever rapidement le doute en cas de suspicion. **Les cas de suspicions COVID-19 post diagnostic du médecin représentent 6.25 % des téléconsultations** ;
- En mobilisant ses collaborateurs et ses élus dans le cadre d'un **plan de contacts d'accompagnement** c'est-à-dire une campagne pro-active d'appels téléphoniques de courtoisie vers ses adhérents de plus de 60 ans qui souffrent le plus d'isolement, avec une estimation de 20 à 25 000 appels / jour ;
- **Les processus de précontentieux et contentieux sont temporairement levés** ;
- **En renforçant l'action sociale** avec des appels de soutien à nos adhérents les plus vulnérables, et la continuité des commissions d'action sociale ;
- En donnant un **accès pro-actif à la plateforme d'information et d'entre-aide www.covid19.groupe-vyv.fr** réalisée en un temps record par les équipes du Groupe VYV. Cette nouvelle plateforme, Ensemble contre le #Covid19, regroupe des informations médicales et des solutions pour permettre de mieux vivre la crise sanitaire que notre société traverse. Le site renvoie également vers Maladiecoronavirus.fr, porté par « l'Alliance Digitale contre le COVID-19 ».

Stéphane Junique – Président d'Harmonie Mutuelle :

« Dans ces circonstances exceptionnelles, chaque jour, Harmonie mutuelle s'adapte, invente pour apporter à ses adhérents les protections nécessaires, les solutions aux difficultés économiques ou sociales qu'ils peuvent rencontrer et accompagner les initiatives d'entraides. Nous n'avons sans doute jamais eu autant besoin d'être aussi proches qu'aujourd'hui malgré l'éloignement, d'être reliés malgré l'isolement. En un sens d'être avec nos adhérents un collectif solidaire, pour rappeler à quel point nous sommes tous, chacun à son niveau, acteur de la protection des autres. »

Harmonie Mutuelle, un partenaire solidaire et utile des entreprises

Pour ses entrepreneurs et entreprises clientes, Harmonie Mutuelle met en œuvre un dispositif d'accompagnement exceptionnel :

- **Un report du paiement des cotisations santé du 2^e trimestre pour les entreprises TPE et PME ou de l'ESS.** Montant du report estimé à **100M€** en santé ;
- Pour les entreprises assurées en santé par Harmonie Mutuelle et en prévoyance par MUTEX, **le mécanisme est identique sur les 2 branches d'activité.** Montant du report estimé à **45M€** en prévoyance ;
- **Les processus de précontentieux et contentieux sont temporairement levés ;**
- **La création d'un fonds de soutien doté d'une première tranche de 2 M€** afin d'octroyer des aides exceptionnelles pour les entrepreneurs (TNS) et les petites entreprises (de moins de 19 salariés) en difficultés économiques ;
- Pour les entreprises ayant souscrit un contrat prévoyance Mutex pour leurs salariés, **Harmonie Mutuelle élargit les garanties et s'engage à couvrir les arrêts de travail dits « préventifs » des personnes souffrant d'une affection longue durée et les femmes enceintes** (3^e trimestre de la grossesse) mais aussi les **arrêts de travail pour garde d'enfant.** Montant estimé à **5M€** (pour mars-avril). De plus, **la base de calcul des prestations** en cas de sinistre pendant une période de chômage partiel est maintenue à **100p100** pendant la crise sanitaire.

Catherine Touvrey – Directrice générale d'Harmonie Mutuelle :

« La période sans précédent que nous vivons appelle nos organisations à se dépasser pour continuer à fonctionner et à proposer des actions utiles. Alors que des incertitudes économiques se font jour, Harmonie Mutuelle avance plus que jamais collectif avec ses entreprises clientes pour les aider à passer ce cap difficile. »

Harmonie Mutuelle, employeur solidaire et responsable

La mutuelle s'est organisée, dès la première semaine de confinement, pour garantir la continuité de son activité assurantielle tout en assurant la sécurité de ses **4700 collaborateurs** et **2100 délégués bénévoles** pour continuer à mener à bien ses missions au plus près de ses adhérents et entreprises clientes.

- Le défi de passer de 2700 à **4700 salariés en capacité de télétravailler** a été relevé en 5 jours ouvrés (déploiement généralisé du télétravail le 21 mars) ;
- Les agences Harmonie Mutuelle ne reçoivent plus de public depuis le 16 mars. **Les conseillers et l'ensemble des salariés de la mutuelle restent évidemment mobilisés pour répondre** aux attentes des adhérents. 99,6% des appels réceptionnés. Plus de 95% des mails traités (malgré un volume en forte hausse : +40%) ;
- **Des informations régulières de prévention** (premier outil de lutte contre l'épidémie) ont été mises en ligne pour les collaborateurs, élus et le grand public.

Harmonie Mutuelle a décidé de **peser le moins possible** sur les comptes publics et **préserver la sérénité** de ses collaborateurs sur la question des revenus :

- La mutuelle a décidé de **ne pas recourir au chômage partiel** jusqu'à début mai un engagement politique et social fort qui montre que la mutuelle s'engage pour l'intérêt collectif ;
- Dans le même temps, Harmonie Mutuelle encourage ses collaborateurs (et élus) à **se mobiliser pour répondre aux appels à l'entraide** (ex : appui aux maraîchers pour les récoltes, aux soignants, etc.), dans le cadre d'un mécénat de compétences abondé par l'employeur pour être aux côtés des personnes qui en ont le plus besoin.

Harmonie Mutuelle, une entreprise solidaire et citoyenne, au sein d'un Groupe engagé

Harmonie Mutuelle, membre fondateur du Groupe VYV, participe à l'élan de solidarité nationale en soutenant les établissements de soins avec **des dons de masques, de gels hydroalcooliques et en encourageant ses salariés qui le souhaitent à participer à des actions de solidarité active.**

Par ailleurs, face à l'afflux de patients contaminés par le Covid-19 dans les hôpitaux publics, **les cliniques mutualistes de VYV³ prennent toute leur part dans l'effort collectif en se mobilisant** pour augmenter les capacités territoriales de prise en charge des patients. Des coopérations fortes qui viennent soutenir les capacités de notre pays dans ce combat.

A propos d'Harmonie Mutuelle

Pour répondre aux nouveaux enjeux de protection sociale, Harmonie Mutuelle affirme que seul le pouvoir du collectif peut apporter des réponses efficaces notamment pour lutter contre les fractures sociales et territoriales.

Harmonie Mutuelle membre fondateur du Groupe VYV propose et invente des solutions de solidarité qui donnent à chacun les moyens d'être acteur de sa santé et de la société. Une société qu'Harmonie Mutuelle veut plus inclusive, plus équitable et plus solidaire.

Acteur majeur du mutualisme en France, Harmonie Mutuelle s'engage aux côtés des entreprises et des entrepreneurs qui veulent agir dans l'intérêt collectif et les accompagne dans la protection et le développement de leur capital humain. Nos offres assurantielles (en santé, prévoyance, épargne-retraite...) sont amplifiées par la création de lien social et la mise en relation avec des pairs, des experts et des partenaires.

Acteur du temps-long et des transformations sociales et écologiques, Harmonie Mutuelle protège 4,6 millions de personnes et s'attache à gérer un système de redistribution financière (sous forme de prestations santé et de placements alimentant l'économie réelle notamment) et à réaliser des investissements (fonds d'amorçage, fonds capital développement) pour mettre en place des solutions digitales et technologiques santé.

L'engagement de nos 2 000 représentants élus, l'implication de nos 4 700 salariés, la pertinence de notre modèle et la puissance du Groupe VYV sont autant de forces sur lesquelles nous nous appuyons au quotidien au cœur des territoires et des réseaux locaux, aux côtés des professionnels de santé et des partenaires économiques et sociaux.

Harmonie Mutuelle, Avançons collectif

À propos du Groupe VYV

Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses 4 métiers (assurance, offre de soins, services et habitat), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Pour aller plus loin dans l'accompagnement, le Groupe Arcade-VYV, nouveau pilier du Groupe VYV, propose un dispositif inédit visant à promouvoir le logement comme un vrai déterminant de santé. Le Groupe Arcade-VYV est le 4e bailleur social de France, par la taille de son parc HLM qui représente 170 000 logements, 5 500 logements construits par an et 681 établissements adaptés aux publics spécifiques.

Créé en 2017, le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun. L'ensemble des composantes du groupe protège 11 millions de personnes au sein de son écosystème et propose des solutions adaptées à plus de 88 000 employeurs publics et privés.

Le chiffre d'affaires du groupe, intégrant une évaluation du chiffre d'affaires des entités de l'UGM VYV Coopération, est d'environ 10 milliards d'euros ; sur le seul périmètre combiné du Groupe VYV, le chiffre d'affaires est de 8,7 milliards d'euros. Acteur engagé, avec 10 000 élus dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable.

Au sein du Groupe VYV, VYV³ (anciennement VYV Care), a pour ambition de développer une offre de soins de qualité, socialement performante et innovante, au plus près des territoires. L'offre de soins et de services du Groupe VYV, rassemble différents métiers autour de plusieurs pôles : les soins, les produits et services, l'accompagnement. Avec 1 200 établissements de soins et de services en France, VYV³ compte 25 000 collaborateurs et 1 700 élus. Son chiffre d'affaires est de 1,8 milliard d'euros (1,7 milliard d'euros en périmètre combiné Groupe VYV).

www.groupe-vyv.fr